

RÉSOLUTION 23R-11

Mettre en place une action rotarienne de « Bénévolat de compétences »

Soumis par : District 1660 (France)

- 1 ATTENDU QUE le bénévolat de compétences correspond à une valeur
2 fondamentale du Rotary : être des professionnels au service de l'intérêt général,
3
4 ATTENDU QUE le bénévolat de compétences participe à la vitalité économique et
5 sociale locale et, en ce sens, répond à un des axes stratégiques du Rotary,
6
7 ATTENDU QUE le bénévolat de compétences (tout comme le mécénat de
8 compétences) est fortement encouragé par l'organisation qui considère que cela
9 contribue au lien social et citoyen.
10
11 Le Rotary International demande à son conseil d'administration de mettre en
12 place une action rotarienne de « Bénévolat de compétences ».

(Fin du texte)

EXPOSÉ DES MOTIFS

- 13 L'objectif de cette résolution est de mettre en place au sein de chaque district les
14 conditions permettant de démarrer une action interclubs de bénévolat de
15 compétences.
16
17 Cette action, qui s'inscrirait dans l'axe stratégique « développement économique
18 local », contribuerait à donner de la visibilité au Rotary comme « professionnels
19 au service de la communauté » et va dans le sens de faire travailler les clubs
20 ensemble.

IMPACT FINANCIER

- 21 Cette résolution a un impact financier sur le Rotary qui ne peut être déterminé à
22 l'heure actuelle. Le coût dépendra de la portée et de l'étendue du soutien que
23 devra fournir le conseil d'administration du R.I. pour obtenir ce résultat.
24 Le Rotary encourage actuellement les clubs à s'impliquer dans des actions
25 importantes à travers de ses cinq domaines d'action : intérieure, professionnelle,
26 intérêt public, internationale et jeunesse.